

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 084-218400570-20230703-DEL_23_07_03-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 6

OBJET DE LA DELIBERATION
n° 23-07-03

DECISION MODIFICATIVE
DU BUDGET COMMUNAL

L'an deux mille vingt-trois et le trois du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 28.06.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, en mairie de JOUCAS, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN.

Absents : M. Olivier LAUBRON, M. Lionel NICOLAS, M. Alessandro POZZO – Excusés.
M. Thibaud RICHARD.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait savoir à l'assemblée délibérante que le budget communal doit faire l'objet des décisions modificatives suivantes :

VIREMENT DE CREDITS – section INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Nature	Montant
D	I	21	231	171	Travaux réfection chemin de la Vignasse	5.700,00 €
Total						5.700,00 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Nature	Montant
D	I	21	231	158	Extension école-cantine	-5.700,00 €
Total						-5.700,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative du budget communal précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET

